

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration

Le 18 août 2022 – 14 h 00 à 14 h 35

WebEx

Participants : Mel Norton (président du conseil), Haley Flaro (vice-présidente du conseil), Donna McNeill, Gaëtan Guérette, Lucien Sonier, Bert Cyr, Denny Vautour, James Stanley, Mike MacMullin et Tim Petersen (président et chef de la direction).

Excusée : Tina Soucy.

Membres du personnel présents : David Luther, Laragh Dooley, Carolyn MacDonald, Mike Freeze et Monica Mallaley.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration du 18 août 2022 est adopté tel qu'il a été présenté.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
L'ordre du jour de la réunion du conseil du 18 août 2022 soit adopté tel qu'il a été présenté.

2. Moment de sécurité

Le conseil discute de l'importance de réduire la vitesse dans les zones de construction.

3. Déclaration de conflits d'intérêts

Le président du conseil demande aux membres du conseil qui ont des conflits d'intérêts découlant de l'ordre du jour de la réunion, et le cas échéant, de déclarer ces conflits. Aucun conflit n'est déclaré.

5. Modifications recommandées à la *Loi sur les accidents du travail*

Le président et chef de la direction indique que ce point fait suite à la réunion de la semaine dernière et rappelle au conseil que 15 modifications à la *Loi sur les accidents du travail* sont proposées.

Une discussion distincte se déroule sur deux modifications possibles : le pourcentage de la perte de gains et le salaire annuel maximum.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Le conseil recommande de modifier la Loi sur les accidents du travail afin de porter à 90 % le pourcentage de perte de gains versé.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Le conseil recommande de modifier la Loi sur les accidents du travail pour faire passer le multiplicateur actuellement utilisé pour calculer le salaire annuel maximum à 1,6 %. Un membre s'oppose à la motion.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Le conseil recommande de modifier les 13 autres recommandations relatives à la Loi sur les accidents du travail telles qu'elles ont été présentées.

Le président et chef de la direction déclare que les prochaines étapes consisteront à préparer un résumé et à communiquer avec le sous-ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pour comprendre le format souhaité pour la recommandation. Ensuite, une réunion avec le ministre aura lieu pour lui présenter chacune des recommandations.

Motion d'ajournement à 14 h 35.